PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 21 mars 2016

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents:

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCHMme Pascale HERRGOTTM. Francis BONZONM. Michel SCHWARTZM. Jacques SCHWARTZMme Marie RANZAMme Sylvie ROSINAM. Marc JEANVOINEM. Frédéric PANKUTZM. Stéphane FRANCKMme Mariane BERLOCHER

Absents excusés et non représentés :

M. David HERRSCHER M. Jean-Philippe STARCK Mme Sylvie CAILLEBOTTE

Ont donné procuration :

Mme Caroline ROLL à
Mme Marie RANZA
Mme Corinne LUDWIG à
Mme Elisabeth BRAESCH
M. Francis BONZON
Mme Liliane HUSSER à
Mme Pascale HERRGOTT

Secrétaire de séance :

Mme Mariane BERLOCHER, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2. Programme forestier 2016
- 3. Désignation de délégués à la CLECT
- 4. Modification du temps de travail d'un agent
- 5. Compte administratif et compte de gestion 2015
- 6. Affectation du résultat 2015
- 7. Subvention à la coopérative scolaire
- 8. Taux des taxes 2016
- 9. Vacataires Stagiaire
- 10. Projet de restructuration du complexe sportif
- 11. D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- 12. Dotation de soutien à l'investissement public
- 13. Dépenses d'investissement 2016
- 14. Budget primitif 2016
- 15. Adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-rhin
- 16. Révision des statuts du syndicat départemental et de gaz du Haut-rhin
- 17. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 18. Divers

Monsieur Christian REBERT, maire, présente à l'assemblée M. Patrice GILHOU, nouvel agent de maîtrise en poste depuis le 1^{er} février 2016.

Il adresse ses chaleureuses félicitations à M. Stéphane FRANCK pour la naissance de son fils Elio et lui présente ses sincères condoléances pour le décès de sa grand'mère.

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2016.

Point 2 - Programme forestier 2016 (D-2016-03-05)

Monsieur Jacques Schwartz, conseiller municipal expose:

Après avoir rencontré les représentants de l'ONF pour évaluer le programme des travaux relatifs à l'année 2016, il est proposé de supprimer :

- les travaux sylvicoles estimés à 1 938,46 € HT
- la moitié des travaux de maintenance (entretien du périmètre) pour 2 243,52 € HT
- la sécurisation des lots sur pied qui s'élève à 224,35 € HT, consistant à couper les arbres d'un diamètre supérieur à 30 centimètres avant la vente afin de limiter les risques d'accident pour un acheteur non professionnel. Les adjudicataires pourront faire abattre ces arbres par l'ONF s'ils le souhaitent, mais à leurs frais.

Sont conservés au titre de 2016, 1000 ml d'entretien du périmètre, la matérialisation des lots de bois de chauffage ainsi que les travaux d'exploitation pour un montant de 4 578,47 € H.T.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de faire effectuer les travaux d'entretien du périmètre pour un montant de 2 243,52 € HT,
- d'approuver les travaux de matérialisation des lots de bois de chauffage pour un montant de 1 794,82 € HT en excluant les travaux de sécurisation,
- de réaliser les travaux d'exploitation pour un montant de 540,13 € HT,
- de confier les travaux d'exploitation à l'ONF,
- de déléguer Monsieur le maire ou son représentant pour signer et approuver par voie de convention ou devis les réalisations dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal,
- de voter au budget primitif 2016 les crédits correspondant au programme de travaux approuvés,
- d'approuver l'état prévisionnel des coupes,
- d'approuver les propositions d'état d'assiette des coupes pour l'année 2017.

Point 3 - Désignation de délégués à la CLECT (D-2016-03-06)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral constatant la dissolution de la communauté de communes du pays du Ried brun, VU l'adhésion de la commune d'Andolsheim à Colmar agglomération à compter du 1er janvier 2016,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués de la commune auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Monsieur le maire propose au conseil municipal les délégués suivants :

- Monsieur Christian REBERT
- Madame Pascale HERRGOTT

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

CHARGE à l'unanimité

Monsieur le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Point 4 - Modification du temps de travail d'un agent (D-2016-03-07)

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91.298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU l'avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de gestion, enregistré sous le n° M2016.13 avec effet du 1er avril 2016,

VU la délibération du 9 février 2009 fixant la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique occupé par Madame Tracy FAGAN à 28h/semaine (temps non complet),

VU l'arrêté de nomination n° PE-2013-23 en qualité de technicien titulaire au 1er décembre 2013 à 28h/semaine (temps non complet),

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de fixer la durée hebdomadaire de travail d'un poste de technicien à temps complet soit 35 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2016,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte y afférent,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016

Point 5 - Compte administratif et compte de gestion 2015 (D-2016-03-08)

Compte administratif 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel SCHWARTZ, conseiller municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Christian REBERT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère et

à l'unanimité

• **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif après que M. Christian REBERT, maire, se soit retiré de la séance. Le compte administratif présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DÉPENSES - Exécution 2015	792 436,35 €	197 859,92 €	990 296,27 €
RECETTES - Exécution 2015	1 063 253,66 €	387 512,97 €	1 441 766,63 €
Résultat de clôture de l'exercice	270 817,31 €	189 653,05 €	451 470,36 €
Déficit reporté		- 244 629,66 €	
Résultat cumulé	270 817,31 €	- 54 976,61 €	215 840,70 €

- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **PRÉCISE** que le compte administratif de l'exercice 2015 est en tout point conforme au compte de gestion dressé par le comptable public ;
- VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian REBERT, maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



• que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 6 - Affectation du résultat 2015 (D-2016-03-09)

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2015,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015,

CONSTATE que le compte administratif représente :

- un **excédent** de fonctionnement d'un montant de 270 817,31 €
- un **déficit** d'investissement de 54 976,61 €

Sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, soit un montant de 270 817,31 € à l'article 1068
« Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement afin de financer les dépenses à venir;

Point 7 - Subvention à la coopérative scolaire (D-2016-03-10)

6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

Suite à la dissolution de la communauté de communes du pays du Ried brun au 31 décembre 2015 et en vertu de la délibération du 14 décembre 2015 reprenant au sein de la commune la compétence scolaire, il est proposé de verser la subvention suivante :

COOPÉRATIVE SCOLAIRE	subvention annuelle de fonctionnement	2 500,00 €		
Le conseil municipal, après avoir délibéré,				
DÉCIDE à l'unanimité				

• d'octroyer au titre de 2016, la subvention transport pour 2 500,00 € à la coopérative scolaire

Point 8 - Taux des taxes 2016 (D-2016-03-11)

Monsieur Christian REBERT, maire, indique que l'État, dans la loi de finances, a fixé à 1% le taux de revalorisation des bases des impôts directs locaux, soit le niveau de l'inflation prévue pour 2016. Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux communaux depuis 2002. La commission des finances suggère de maintenir les taux inchangés en 2016.

Consécutivement à l'adhésion de la commune à Colmar agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016, la fiscalité professionnelle sera levée par cette dernière.

Il souligne que les dotations de l'État sont en forte baisse. La diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2013 et 2017 est estimée à 66 000 €. Les investissements communaux s'en trouveront limités et le maintien des taux risque d'être difficile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

d'adopter les taux des taxes communales selon le tableau ci-après :

	Base 2016	Taux 2016	Produit 2016
Taxe d'habitation	3 062 320	7,95 %	243 454 €
Taxe foncière sur bâti	2 143 200	9,39 %	201 246 €
Taxe foncière non bâti	60 398	43,53 %	26 291 €
		TOTAL	470 991 €

Point 9 - Vacataires - stagiaire (D-2016-03-12)

Monsieur Francis BONZON, adjoint, expose:

9.1 Vacataires

À l'instar des années précédentes, la commune fera appel à des agents saisonniers durant l'été pour renforcer le service technique. Il s'agit de suppléer les absences pour congé du personnel titulaire afin d'assurer la continuité du service tout en offrant à des jeunes une expérience dans le monde du travail.

Les candidats, au nombre maximum de trois, doivent avoir 18 ans révolus lors du recrutement. Leur rémunération sera égale au 1^{er} échelon de l'échelle 3 (IB 340 – IM 321).

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE à l'unanimité

 de recruter au maximum trois agents affectés au service technique, saisonniers à temps complet qui seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon (IB 340 – IM 321) de l'échelle 3.

9.2 Stagiaire

L'école maternelle accueille une stagiaire préparant le CAP petite enfance sur une période de 3 mois. Conformément à la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, une gratification lui sera octroyée pour la durée de son stage.

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE à l'unanimité

d'octroyer une gratification à la stagiaire accueillie à l'école maternelle selon la réglementation en vigueur.

Point 10 - Projet de restructuration du complexe sportif (D-2016-03-13)

Monsieur le maire expose :

Un projet de réaménagement du complexe sportif est à l'étude depuis plusieurs années. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe de cette restructuration qui comprendrait :

- la construction de nouveaux vestiaires aux normes fédérales ;
- l'aménagement d'un espace de jeux dédié aux jeunes enfants ;
- l'installation d'un terrain multisports pour les adolescents ;
- éventuellement un club house.

Ce projet contribuerait à faire de cet espace un lieu convivial d'échanges et de rencontre.

Monsieur Francis BONZON, président de l'ASA section football, ne prend pas part au vote

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- d'adopter le principe de la restructuration du complexe sportif;
- d'autoriser Monsieur le maire à demander toutes les subventions afférentes à cette opération ;
- d'inscrire un montant prévisionnel d'études au budget primitif 2016.

Point 11 - Dotation d'équipement des territoires ruraux D.E.T.R. (D-2016-03-14)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'État, à l'instar des années précédentes, reconduit sa participation aux investissements, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

L'école maternelle est constituée de trois parties, construites entre les années 1970 et 2000. Une rénovation thermique de l'ensemble s'impose, particulièrement pour la tranche la plus ancienne, selon le plan de financement suivant :

Désignation des travaux	Montant estimé HT	Organisme	Subvention escomptée
Architecte/coordonnateur SPS	2 500 €	D.E.T.R. 30 %	54 000 €
Désamiantage des façades	12 000 €	Soutien à l'investissement	36 000 €
Menuiseries extérieures	85 000 €	ADEME	18 000 €
Ventilation/chauffage	9 000 €	Autofinancement	72 000 €
Calorifugeage, canalisation, vide sanitaire	2 500 €		
Electricité	10 000 €		
Isolation thermique extérieure /bardage	43 000 €		
Revêtement des sols	16 000 €		
TOTAL :	180 000 €		180 000 €

Le conseil municipa	ı, apres avoi	r delibere,
---------------------	---------------	-------------

DÉCIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement prévisionnel;
- de valider le dossier de demande de D.E.T.R. tel que défini ci-dessus ;

CHARGE à l'unanimité

Monsieur le maire de solliciter toutes les subventions et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Point 12 – Dotation de soutien à l'investissement public (D-2016-03-15)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Région est susceptible de participer financièrement à des investissements, dans le cadre du « soutien local à l'investissement ».

La réhabilitation thermique de l'école maternelle dont la construction principale a été réalisée en « préfabriqué amiante », avec de grandes baies vitrées en simple vitrage devient un axe prioritaire pour la commune. Cette opération permettra d'améliorer le confort et la sécurité des élèves et de réaliser des économies d'énergie significatives. Ci-dessous le plan de financement :

Désignation des travaux	Montant estimé HT	Organisme	Subvention escomptée
Architecte/coordonnateur SPS	2 500 €	D.E.T.R. 30 %	54 000 €
Désamiantage des façades	12 000 €	Soutien à l'investissement	36 000 €
Menuiseries extérieures	85 000 €	ADEME	18 000 €
Ventilation/chauffage	9 000 €	Autofinancement	72 000 €
Calorifugeage, canalisation, vide sanitaire	2 500 €		
Electricité	10 000 €		
Isolation thermique extérieure /bardage	43 000 €		
Revêtement des sols	16 000 €		
TOTAL :	180 000 €		180 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

d'approuver le plan de financement ci-dessus.

CHARGE à l'unanimité

Monsieur le maire de solliciter toutes les subventions et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Point 13 - Dépenses d'investissement 2016 (D-2016-03-16)

VU l'article L 2122-21-3° du code général des collectivités territoriales, donnant à l'assemblée délibérante la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement, s'agissant de biens ne figurant pas dans une liste et dont le montant est inférieur à 500 € TTC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- la réalisation des travaux, l'acquisition des équipements suivants et leur imputation en section d'investissement,
- charge Monsieur le maire d'engager et de mandater les dépenses chiffrées ci-dessous, lorsqu'elles entrent dans le cadre de sa délégation :

Article	Désignation	Montant TTC
2051	Amélioration du système d'information géographique	2 000,00 €
2031	Étude pour la restructuration du complexe sportif	30 000,00 €
2111	Acquisitions de terrains (reste à réaliser)	10 261,44 €
21312	Amélioration thermique de l'école maternelle	180 000,00 €
	Autres améliorations thermiques	21 050,00 €
	Installation d'une aire de jeux au complexe sportif	20 000,00 €
2135	Autres constructions	50 000,00 €
2151	Réseaux de voirie (rue de l'III)	8 000,00 €
2152	Installations de voirie (poteau d'incendie)	3 000,00 €
2182	Matériel roulant (engin de levage)	25 000,00 €
2183	Matériel informatique (ordinateur atelier)	800,00€
2188	Installations diverses	34 950,00 €
020	Dépenses imprévues	21 520,94 €
	TOTAL	406 582,38 €

Point 14 - Budget primitif 2016 (D-2016-03-17)

Monsieur Christian REBERT, maire, présente le budget primitif 2016 voté par chapitres budgétaires. Il récapitule les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ARRÊTE à l'unanimité

• le budget primitif 2016 en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et en équilibre excédentaire en investissement, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 115 932,00 €	1 115 932,00 €
Investissement	545 924,31 €	545 924,31 €

Point 15 - Adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin (D-2016-03-18)

VU les articles L. 5211-18 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au syndicat pour la compétence « électricité » ;

VU la délibération du comité syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la communauté de communes de la vallée de Villé adhère au syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité;

Considérant que le comité syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du syndicat à la communauté de communes de la vallée de Villé ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé,
- de demander à messieurs les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du syndicat.

Point 16 - Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin (D-2016-03-19)

VU les articles L. 5211-17 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;

VU la délibération du comité syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le comité syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'approuver les nouveaux statuts révisés du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.
- de demander à Monsieur le préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat.

Point 17 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission des finances :

Le compte administratif 2015, le budget primitif 2016 ainsi que les taux des taxes et les dépenses d'investissement ont été examinés lors du séminaire du 27 février dernier. La commission se réunira avant l'été dans le but de réviser les différents tarifs de location en vigueur, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2017.

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Michel SCHWARTZ donne communication des dossiers instruits par la commission lors des réunions du 10 février et du 14 mars 2016.

Commission travaux et bâtiments :

- Les agents communaux ont procédé à la taille des arbres ;
- Certains bâtiments communaux ont fait l'objet de travaux de couverture et de zinguerie : écoles, mairie et salle des fêtes.

Commission des affaires rurales :

- La commission communale consultative de la chasse s'est réunie le 22 février dernier pour dresser le bilan de la saison écoulée et élaborer le plan de chasse pour la saison 2016/2017 ;
- Le 3 mars 2016 a eu lieu une réunion relative à l'aménagement de la forêt pour les deux décennies à venir, sur la base d'un inventaire établi par l'ONF. En collaboration avec les chasseurs et la commune, l'office national des forêts va présenter, au regard de la situation actuelle, un plan de gestion à horizon 2035. Après une visite sur le terrain prévue pour le 9 avril, le projet sera proposé pour validation au conseil municipal.

Commission vie scolaire et périscolaire :

- Le conseil de l'école maternelle s'est tenu le 17 mars dernier, au cours duquel ont été passées en revue les activités des mois écoulés. Dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté, un exercice de confinement a été mené. L'école a en outre fait l'objet de la visite périodique par la commission de sécurité de l'arrondissement, laquelle a émis des observations mineures;
- L'assemblée générale de l'association « Loisirs Liberté » s'est déroulée le 11 mars de manière très ludique, comme à l'accoutumée. Les finances ont été abordées et un déficit a été constaté. Celui-ci provient notamment d'une modification des méthodes comptables. L'association s'astreint à appliquer la « règle d'or » édictée par le conseil municipal en 2004, selon laquelle la participation des familles doit couvrir les salaires nets et les frais de nourriture.

Commission jeunesse et sports :

Les jeunes seront impliqués lors de la prochaine journée citoyenne, par la réalisation d'un hôtel à insectes.

Commission affaires culturelles:

Les membres de la commission ont arrêté la soirée du samedi 20 août pour la projection en plein air du film « la famille Bélier » sur la place du village. En cas de mauvais temps, la séance aura lieu à la salle des fêtes.

Commission environnement et développement durable :

La 2^{ème} journée citoyenne se déroulera le samedi 23 avril. La liste des chantiers a été arrêtée ; ils seront présentés lors de la réunion publique qui aura lieu le 1^{er} avril 2016.

Commission embellissement et cadre de vie :

Lors de la réunion du 11 février, les décorations de Pâques ont été abordées de même que les chantiers de la journée citoyenne. La commission s'est rendue dans le quartier des « arbres » afin de se déterminer sur le devenir des fosses suite à l'abattage d'arbres. Des graminées vont être plantées dans certaines fosses, tandis que d'autres seront comblées afin de faciliter le cheminement piéton, dans le cadre de la politique de mise en accessibilité des voiries.

Commission mémoire et patrimoine :

Monsieur Michel SCHWARTZ poursuit sa quête sur les « malgré-nous » de la commune. Il relate sa visite à Dannemarie, à la rencontre d'un enfant de la commune, aujourd'hui âgé de 93 ans, qui lui a apporté un témoignage précieux sur cette période de l'occupation. Un second entretien est prévu d'ici l'été.

C.C.A.S.:

Les membres du CCAS se sont réunis le 18 mars 2016 en séance budgétaire et pour l'organisation de la quête en faveur de la ligue contre le cancer.

Syndicat fluvial mixte de l'Ill:

Une visite de chantier s'est déroulée mi-février avec les représentants des communes traversées par la rivière et les fonctionnaires du service rivières et barrages du conseil départemental. Dans certains secteurs, la rivière érode les berges, ce qui a rendu nécessaire leur stabilisation, ainsi qu'un enrochement au pied de la digue afin d'épargner la piste cyclable. Environ 2 000 tonnes de roches ont été nécessaires pour cet enrochement.

SYMAPAK:

Le comité a statué sur la participation des communes qui reste identique à l'année précédente, à savoir 300 € par lit. La fréquentation de l'accueil de jour est en baisse, risquant ainsi de bouleverser l'équilibre budgétaire si la situation perdure.

Syndicat de la Blind:

La cotisation des communes reste stable à 944 €. Des travaux à hauteur de 50 000 € ont été engagés pour la poursuite du nettoyage de la Blind.

Syndicat de gestion du parc à grumes :

Le comité syndical s'est réuni le 10 mars en séance budgétaire. Le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 ont été adoptés. Les cotisations des communes sont maintenues à 30 € ainsi que le prélèvement de 2 % sur les recettes, pour assurer le fonctionnement du syndicat.

Colmar agglomération :

Les nouveaux délégués ont été installés lors du conseil communautaire du 4 février, qui a également entériné la composition du nouveau bureau.

Un panneau signalant l'appartenance de la commune à Colmar agglomération sera installé à l'entrée est du village.

Point 18 - Divers

Monsieur le maire rend compte des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- Une rencontre a eu lieu avec le lotisseur pour l'achèvement de la voirie du lotissement « les grands prés » ; les travaux seront réalisés au printemps ;
- Orange a procédé au démontage de la dernière cabine téléphonique du village;
- Les dates de passage de la balayeuse figurent sur le site internet de la commune et seront publiés dans le prochain Andolsheim.com ;

- Le préfet entend déférer la commune devant le tribunal administratif suite à son refus de participer à la dette de la communauté de communes du pays du Ried brun ;
- La commune accueillera une stagiaire en BTS « assistante manager » du 9 mai au 2 juillet ;
- Les contrats de gaz souscrits en fin d'année par la communauté de communes du pays du Ried brun ne sont pas valides. Leur transfert est impossible, car ces contrats n'existaient pas en 2015 ;
- Un kit de nettoyage sera remis aux utilisateurs de la maison des associations en même temps que les clés ;
- Des bornes limitant le ban communal entre Andolsheim et Fortschwihr ont disparu ; l'auteur a été enjoint de les remettre en place. Une vérification sera effectuée par un géomètre.

La séance est levée à 22h03

Le maire, Christian REBERT